

**Plan de relance du CNC :**  
**EDUCATION AU CINEMA ET AUX IMAGES**

Dans le cadre du plan de relance, le CNC souhaite consacrer une enveloppe exceptionnelle pour relancer les dispositifs d'éducation au cinéma et aux images en consacrant le rôle central de la salle de cinéma.

Cette mesure s'adresse à l'ensemble des coordinations des dispositifs nationaux d'éducation au cinéma et aux images (Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma et Passeurs d'images) et des pôles régionaux d'éducation aux images pour les valoriser, enrichir et renforcer au mieux leurs actions.

➤ **Diagnostic :**

- Comme toutes les activités d'éducation artistique et culturelle se déroulant hors établissements scolaires, les dispositifs d'éducation au cinéma et aux images sont impactés par les mesures sanitaires qui tendent à restreindre les regroupements de personnes et les rassemblements en lieux clos ;
- S'agissant spécifiquement des dispositifs scolaires, ils reposent sur le volontariat des enseignants qu'il convient de conforter dans ce contexte pour lever les appréhensions de certains chefs d'établissements ;

S'agissant toujours des dispositifs scolaires, un point d'attention particulier est porté sur la fréquentation du dispositif en lycée.

L'an dernier, on constatait déjà une baisse du nombre d'élèves touchés *par Lycéens et apprentis au cinéma* de 6,8 % avec 13 % des lycéens et apprentis touchés (près de 320 000 élèves).

Cette baisse est essentiellement due aux premiers effets de la réforme du lycée : les classes n'ayant plus d'emplois du temps communs à tous les élèves (emplois du temps par petits groupes selon les options choisies), les enseignants peinent à organiser les séances et ont donc été moins nombreux à inscrire des élèves l'an dernier.

➤ **Situation sanitaire**

Les délégations académiques à l'action culturelle (DAAC) veillent à l'application des règles sanitaires dans un dialogue avec les acteurs territoriaux, dans le respect du protocole sanitaire édité par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports (<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>).

Les coordinations sont invitées à se rapprocher des DAAC et des DRAC en cas de difficultés sur le terrain. Le CNC et Passeurs d'images seront également mobilisés pour répondre à toutes demandes des coordinations dans cette période pour les accompagner dans la mise en place des protocoles sanitaires.

## **Une mesure financière exceptionnelle pour relancer les dispositifs**

Pour aller plus loin et assurer une véritable relance, le CNC souhaite mettre en place une aide financière exceptionnelle en faveur des 220 coordinations du temps scolaire et les 21 coordinations régionales du hors temps scolaire ainsi que des pôles régionaux d'éducation aux images pour maintenir la dynamique de leurs actions, renforcer leur aspect qualitatif et assurer une meilleure homogénéité de leur travail.

Cette aide financière s'inscrit dans les grands principes de la politique nationale d'éducation au cinéma et aux images :

- 1/ Aborder le cinéma en tant qu'art ;
- 2/ Découvrir et partager collectivement en salle de cinéma des œuvres cinématographiques ;
- 3/ Rencontrer des professionnels du cinéma
- 4/ Favoriser une pratique artistique et culturelle ;
- 5/ Motiver le volontariat des enseignants qui doivent accompagner les élèves tout au long d'un parcours.

### **A. Objectifs :**

Renforcer les dispositifs d'éducation au cinéma et aux images (Ecole et cinéma, Collège au cinéma, Lycées et apprentis au cinéma, Passeurs d'images), notamment en favorisant des passerelles entre les temps scolaires, périscolaires et hors temps scolaire et favorisant l'interaction entre les différents partenaires (coordinations, enseignants, animateurs, salles de cinéma) :

1. en structurant mieux la relation entre la coordination et les enseignants pour dynamiser les inscriptions aux différents dispositifs ;
2. en enrichissant l'expérience offerte aux enfants et aux jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire et aux enseignants dans les salles de cinémas ;
3. en valorisant les dispositifs auprès des enseignants et des élus ;
4. en renforçant les réseaux des différents acteurs qui portent les dispositifs en fonction des territoires par des formations, des rencontres, des actions communes, etc..
5. en développant les compétences des enfants et des jeunes en matière de compréhension et d'analyse des images, pour mémoire :
  - avec Ecole et cinéma, les enfants découvrent et identifient le 7ème art (la salle de cinéma, le grand écran, les émotions) ;
  - avec Collège au cinéma, les élèves découvrent et identifient les genres, les registres et la diversité culturelle des cinématographies ;
  - avec Lycéens et apprentis au cinéma, ils deviennent de futurs spectateurs avertis et des jeunes cinéphiles, capables de reconnaître un auteur et la spécificité de son geste ou d'une écriture cinématographique.
  - avec Passeurs d'images, les jeunes participent, par le voir et le faire, à des actions qui les sensibilisent à la diversité culturelle dans une objectif de citoyenneté.

## **B. Comment ?**

Soutenir l'ensemble des 220 coordinations *Ecole et cinéma*, *Collège au cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma* et les 21 coordinations régionales Passeurs d'images ainsi que les pôles régionaux d'éducation aux images en finançant :

1. **des actions de sensibilisation à l'attention des enseignants, et des autres médiateurs** notamment pour aller **chercher de nouveaux relais** :
  - organiser et mutualiser des rencontres professionnelles autour des enjeux de l'éducation au cinéma et aux images (intervention d'un professionnel ou d'un enseignant impliqué) ;
  - mettre en place ou renforcer des actions de soutien à la cinéphilie des enseignants dans les salles de cinéma (politique tarifaire adaptée pour les enseignants inscrits, invitation à des avant-premières) ;
  - créer ou consolider des outils pédagogiques (modules vidéo, infographiques etc.) qui pourront s'appuyer sur des outils déjà développés par le CNC comme l'atelier cinéma.
  - développer des actions de formation et de sensibilisation
2. **des actions d'accompagnement à l'intention des enfants et des jeunes** :
  - **des interventions de professionnels du cinéma** et de l'image animée venant présenter un film, une thématique en lien avec le cinéma, ou plus largement leur profession ;
  - **des ateliers de pratique** : écriture de scénario, écriture de critique, web radio, programmation, réalisation, sous-titrage, montage, audiodescription..
3. **des actions de sensibilisation auprès des élus** permettant de leur montrer la pertinence des dispositifs :
  - organisation de rencontres, d'évènements permettant la valorisation des bilans des dispositifs sur le territoire ;
  - invitation à être présent lors des ateliers ou séances de cinéma etc...
4. **des actions de formation** des coordinations au niveau régional:
  - en organisant des rencontres ;
  - en créant ou en mutualisant des outils déclinables à une échelle nationale.
5. **des actions mutualisées** entre plusieurs coordinations permettant d'enrichir les dispositifs d'éducation au cinéma et aux images (*Ecole et cinéma*, *Collège au cinéma*, *Lycées et apprentis au cinéma*, *Passeurs d'images*) pour disposer d'un « matériel commun », d'outils partagés, pour créer des passerelles entre les temps scolaires, périscolaires et hors-temps scolaires et favoriser ainsi le retour du jeune public dans les salles.

## **C. Modalités**

Cette mesure va être mise en place et financée dès 2020 mais les actions pourront se dérouler sur les années 2021, 2022, 2023 selon les capacités de mise en place des différentes structures.

Les coordinations devront faire une proposition :

- en s'inscrivant dans l'un des cinq objectifs fixés et dans l'un des 5 groupes d'actions listées ci-dessus ;
- en exposant succinctement les actions qu'elles prévoient de mettre en œuvre grâce à l'aide financière ;
- en annexant un budget prévisionnel.

Les coordinations soutenues feront un retour sous forme d'une synthèse qualitative et quantitative des actions permettant d'évaluer leur impact sur la relance des dispositifs. Elles fourniront un budget réalisé.

Le CNC va mettre en place une procédure administrative simplifiée avec un court formulaire à remplir pour les coordinations, pour faciliter leur analyse et leur retour.